

## ATELIER 29

### POLITIQUES ANTIDISCRIMINATOIRES ET DISCRIMINATIONS POSITIVES : UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

Daniel SABBAGH

En France, si l'idéologie composite qu'est le « multiculturalisme » est devenue un objet courant d'analyses savantes et de polémiques au cours de la dernière décennie, ceci se traduit encore trop souvent par une confusion entre, d'une part, les enjeux véritablement liés à la gestion de la *diversité culturelle* au sein d'une même entité étatique, d'autre part, la problématique de la réduction des *inégalités sexuelles ou ethno-raciales*, dont relèvent en principe les politiques antidiscriminatoires – que celles-ci prennent ou non la forme de « discriminations positives » (*affirmative action*). L'atelier aurait notamment pour objectif de dissiper cette confusion, en faisant porter l'analyse spécifiquement sur les politiques antidiscriminatoires, dans une perspective comparative.

Que cet axe de recherche ait été relativement peu exploré en France jusqu'à présent tient en partie au fait que, dans la culture politique française, le caractère abstrait et transcendant de l'identité citoyenne impose traditionnellement le refoulement dans la sphère privée des identités communautaires – que ces dernières soient définies en fonction d'un critère religieux, sexuel ou ethno-racial. A cet égard, certaines implications pratiques de l'action antidiscriminatoire – notamment la focalisation tendancielle du dispositif administratif mis en œuvre sur le sort des membres de différents *groupes* prédéfinis, considérés comme autant de victimes potentielles – peuvent paraître entrer en conflit avec un modèle républicain caractérisé notamment par la non-reconnaissance juridique des appartenances collectives, l'individu faisant figure d'unité de référence ultime.

Pourtant, on assiste bien aujourd'hui à l'introduction plus ou moins explicite dans le paysage politique français d'éléments en rapport avec cette problématique encore peu familière. Ainsi, les révisions constitutionnelles concernant la parité d'une part, le système électoral néo-calédonien d'autre part, ont parfois être interprétées comme reflétant une remise en cause de la conception classique de la représentation – fondée principalement sur l'octroi du droit de vote à l'ensemble des individus citoyens – au profit d'une *représentation-reflet* d'unités de référence collectives – définies sur une base ethno-raciale ou sexuelle –, et ce au moment même où des dispositifs analogues censés garantir l'existence d'une communauté d'expériences et d'intérêts entre le représentant et le représenté (*racial redistricting*) se trouvaient fortement contestés de l'autre côté de l'Atlantique. En outre, certaines politiques sociales ou éducatives de « discrimination positive » à la française – le dispositif des zones d'éducation prioritaire et ses dérivés, la « politique de la ville »... –, pourtant fondées sur des critères de classification de type apparemment universaliste, ont pu être analysées comme autant d'*équivalents fonctionnels approximatifs* du système de préférences ethno-raciales qu'est l'*affirmative action* en vigueur aux États-Unis, selon une logique d'*euphémisation* que l'analyse du cas américain permet sans doute de mieux comprendre. Enfin, la volonté d'intensifier la lutte contre les pratiques discriminatoires récemment affichée par les pouvoirs publics (constitution d'une Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) et, de manière sans doute plus ambiguë, par certains acteurs privés (« Charte de la diversité »)

contribue à rendre plus nécessaire encore une évaluation approfondie des autres expériences nationales dans ce domaine.

## **PROGRAMME**

L'atelier comprendra cinq interventions d'un quart d'heure et trois quarts d'heure de discussion :

- Gwénaële CALVÈS,  
« Les spécificités de la discrimination positive à la française »
  
- Laure BERENI,  
« Démocratiser la représentation politique au prisme de la discrimination positive? Le cas de la parité politique en France »
  
- Daniel SABBAGH,  
« L'obstacle de la transparence : les stratégies de légitimation de la discrimination positive dans l'enseignement supérieur aux Etats-Unis »
  
- Patrick SIMON,  
« L'incontournable recours aux statistiques dans la lutte contre les discriminations : la stratégie française au regard de l'expérience internationale »
  
- Valérie AMIRAUX,  
« Lutter contre la discrimination religieuse en Europe : problèmes de définition, enjeux d'identification, usages des dispositifs juridiques »

## **RÉSUMÉS**